

BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 20 Décembre 2016

JG/DR

Avant le conseil municipal, la Mairie a organisé une cérémonie en l'honneur de Noël GRIMAND, qui a fait valoir ses droits à la retraite pour cette fin d'année 2016 après 24 années de service comme Agent Technique pour la commune de Faramans.

Monsieur le Maire Gérard BROCHIER ainsi que ses prédécesseurs André RUBAT et Andrée BOZON ont retracé son parcours et l'ont remercié pour les services rendus à la commune.

Cette cérémonie s'est terminée autour d'un verre de l'amitié en présence des élus et de ses collègues de travail.

Nous souhaitons à Noël une longue et paisible retraite auprès de son épouse et de ses amis.

1. Travail des commissions :

- **Bâtiments :**

La consultation des entreprises pour la création de deux appartements dans le bâtiment de l'ancien logement de l'institutrice est en cours.

Les travaux devraient commencer courant janvier 2017.

- **Bois communaux (affouage) :**

Cinq parts ont été attribuées : 3 « au Bois de l'étang » et 2 « à Chabourg ».

2. Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain :

- **Accès à votre compte personnel déchets :**

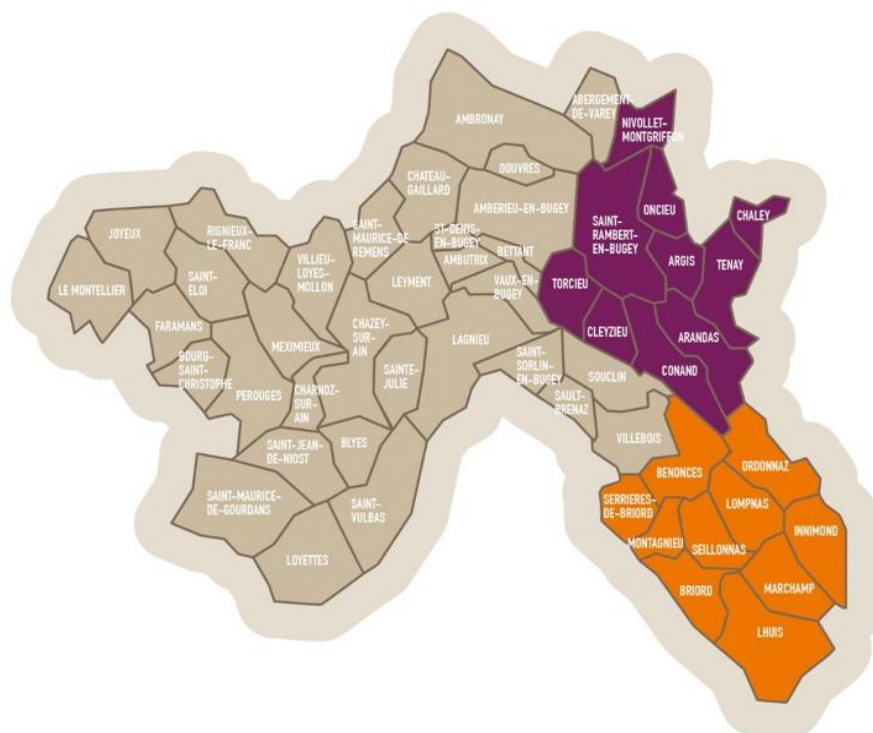
« 5000 comptes créés ! Vous aussi connectez-vous ! »

Afin de suivre la fréquence de collecte de votre bac d'ordures ménagères, vous pouvez activer votre compte personnel en vous connectant sur le site internet de la CCPA, rubrique « Déchets », sous-rubrique « Accès à mon compte Déchets ».

Vous avez dû recevoir il y a quelque temps une référence de compte par courrier de la CCPA. À défaut, contacter le n° vert **0 800 35 30 25**. Site CCPA : www.cc-plainedelain.fr.

• **Évolution du périmètre de la CCPA :**

En janvier 2017, la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain rassemblera 53 communes contre 33 actuellement. La rejoignant : les communes de l'actuelle Communauté de communes de la Vallée de l'Albarine (sauf Evosges et Hostiaz) et les communes de l'actuelle Communauté de communes Rhône-Chartreuse de Portes.



3. Informations diverses :

• **Inscription sur la liste électorale :**

Afin de pouvoir voter en 2017, vous devez vous inscrire sur la liste électorale avant le 31 décembre à minuit. Une permanence se tiendra ce jour à la mairie de 10 h à 12 h.

• **Les vœux du maire :**

Ceux-ci auront lieu le samedi 7 janvier 2017 à 11 h à la salle des fêtes.

Tous les habitants de la commune y sont conviés, mais nos concitoyens arrivés en 2016 recevront une invitation personnelle pour participer à cette cérémonie. À l'issue de celle-ci, trois sapeurs-pompiers seront mis à l'honneur.

• **Vie associative :**

Le **Temps de vivre** organise son traditionnel loto le Dimanche 22 janvier 2017 de 14 h à 19 h à la salle des fêtes.

• **Fermeture mairie :**

La mairie sera fermée le mercredi 28 décembre 2016 et le lundi 02 janvier 2017.

Le Maire et le Conseil Municipal vous souhaitent un joyeux Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.